



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 30 août 2016 de 13 h 10 à 13 h 25.

SONT PRÉSENTS : M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique, chef - congé maladie
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (de 13 h 10 à 13 h 15) -
représentation

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1 Réunion spéciale du 10 août 2016
 - 3.1.2 Réunion spéciale du 23 août 2016
 - 3.2 Représentations et sollicitations
4. Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale
 - 4.1 Droits et protection du territoire
 - 4.1.1 Consultations gouvernementales – Rapports d'activités 2014-2015 et 2015-2016
 - 4.1.2 Loi sur la gestion des terres des Premières Nations – Conseil consultatif des terres
 - 4.2 Économie et relations d'affaires
 - 4.2.1 Projet éolien Rivière-du-Moulin – Autorité financière des Premières Nations
 - 4.2.2 Corporation de développement économique montagnaise (CDEM) – Représentation pour l'Assemblée générale annuelle

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

5. Santé et mieux-être collectif
 - 5.1 Centre de réadaptation Wapan – conseil d’administration
 - 5.2 Demande de modification au plan d’effectifs 2016-2017
6. Éducation et main-d’œuvre
 - 6.1 Attestation d’études collégiales (AEC) en techniques policières
 - 6.2 Entente de financement avec la CDRHPNQ – Stratégie de formation pour les compétences et l’emploi destiné aux autochtones (SFCEA)
7. Infrastructures
 - 7.1 Programmes habitation
8. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l’absence du Chef Dominique, le vice-chef M. Stéphane Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

La greffière procède à la lecture de l’ordre du jour.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l’unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1 RÉUNION SPÉCIALE DU 10 AOÛT 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l’unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

3.1.2 RÉUNION SPÉCIALE DU 23 AOÛT 2016

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3.2 REPRÉSENTATIONS ET SOLLICITATIONS

VÉLOROUTE DES BLEUETS

RÉSOLUTION N° 6476

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives mettant en valeur la région;

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des Bleuets est un projet régional qui implique les trois municipalités régionales de comté (MRC) du Lac St-Jean de même que la communauté de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des Bleuets est un attrait touristique régional significatif avec un nombre d'environ 250 000 cyclistes y circulant, dont 45 % proviennent de l'extérieur de la région et des retombées économiques 10 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de contribution financière au profit de la Véloroute des Bleuets afin de :

- Promouvoir la Véloroute des Bleuets à l'échelle provinciale et internationale;
- Assurer le développement du circuit en concertation avec les municipalités partenaires;
- Réaliser différents outils de promotion
- Maintenir et développer le service des Ambassadeurs et
- Favoriser l'organisation d'activités afin d'augmenter l'achalandage sur le circuit.

IL EST RÉSOLU D'octroyer un don de 120 \$ au profit de la Véloroute des Bleuets.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

FONDATION DE L'HÉRITAGE CULTUREL AUTOCHTONE – DÉFILÉ DE MODE

RÉSOLUTION N° 6477

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives culturelles mettant en valeur la culture des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'héritage culturel autochtone invite Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au défilé de mode fourrure « De la tradition à la modernité » et au souper bénéfice de la Fondation au profit de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh (SHAM);

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation de l'héritage culturel autochtone est d'appuyer la SHAM qui œuvre à sauvegarder le patrimoine culturel ilnu, en favoriser le développement et la promotion et en assurer la transmission par la recherche et le partage des connaissances dans le respect des valeurs traditionnelles, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

IL EST RÉSOLU DE se procurer deux billets au montant total de 230 \$ dans le cadre du défilé de mode fourrure « De la tradition à la modernité » et du souper bénéfice de la Fondation de l'héritage culturel autochtone qui se tiendra à Saint-Félicien le 15 octobre 2016.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 6478

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir des initiatives à portée sociale d'envergure régionales;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde une importance particulière à la situation des aînés de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean se décrit comme l'organisme le plus représentatif du milieu régional des personnes âgées et que sa mission est de garantir et de promouvoir une plus grande représentativité du milieu des personnes âgées, de colliger l'information qui les concerne et de veiller à sa diffusion;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu une demande de contribution de la part de la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le cadre de l'édition 2016 de la Journée internationale des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

IL EST RÉSOLU DE procéder à l'achat de deux billets au montant total de 50 \$ dans le cadre de de l'édition 2016 de la Journée internationale des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui se déroulera à Saguenay le 30 septembre 2016.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

4. BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

4.1 DROIT ET PROTECTION DU TERRITOIRE

4.1.1 CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES – RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2014-2015 ET 2015-2016

RÉSOLUTION N° 6479

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale entend assurer le respect, la protection et la continuité des droits ancestraux, y compris le titre ilnu, des Pekuakamiulnuatsh sur Nitassinan;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont l'obligation constitutionnelle de consulter les communautés autochtones lorsque des projets de développement et d'exploitation des ressources naturelles risquent de porter atteinte à leurs droits y compris le titre aborigène;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan analyse chacune des consultations afin d'en évaluer les impacts sur les droits et intérêts des Pekuakamiulnuatsh, et de façon plus spécifique sur la pratique d'ilnu aitun, et qu'il assure le suivi des projets soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est signataire d'une Entente de principe d'ordre général entre le Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan, les gouvernements du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a obtenu un financement de 850 000 \$ du Fonds d'initiatives autochtones Volet II – soutien à la consultation du Secrétariat aux Affaires autochtones (SAA) du gouvernement du Québec pour répondre aux consultations qui lui sont soumises pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les activités prévues au projet ont été réalisées et complétées tel que prévu pour les années 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport d'activités pour les années 2014-2015 et 2015-2016 ont été transmis au Secrétariat aux Affaires autochtones.

IL EST RÉSOLU D'approuver le rapport financier et le rapport d'activités intitulé « Bilan des consultations : 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 »;

IL EST RÉSOLU D'approuver le rapport financier et le rapport d'activités intitulé « Bilan des consultations : 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 ».

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4.1.2 LOI SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS – CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES

RÉSOLUTION N° 6480

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, désire développer ses propres lois pouvant répondre aux besoins de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a choisi d'adhérer à l'Accord-Cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et que cette adhésion est l'amorce d'un processus qui nous mènera vers une forme plus élaborée et autonome de gestion des terres et de l'environnement sur Innu Assi;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mai 2012, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a signé le plan relatif au processus d'Approbation communautaire conformément à l'Accord-cadre et à la Loi sur la gestion des terres;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait partie des Premières Nations invitées à une conférence sur la gouvernance territoriale et le développement économique, qui aura lieu du 11 au 13 octobre 2016, et à l'assemblée générale du Conseil consultatif des terres, qui aura lieu le 14 octobre 2016, en tant que Première Nation en développement du processus;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend mettre de la pression sur certains éléments particuliers à la communauté de Mashteuiatsh dans le dossier de la Loi sur la gestion des terres.

IL EST RÉSOLU DE désigner la vice-chef, madame Marjolaine Étienne en tant que représentante politique et la directrice du Bureau du développement de l'autonomie gouvernementale, madame Adèle Robertson, à participer à la conférence sur la gouvernance territoriale et le développement économique et à l'assemblée générale annuelle du Conseil consultatif des terres qui auront lieu dans la Première Nation de Whitecap Dakota en Saskatchewan du 11 au 14 octobre 2016.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4.2 ÉCONOMIE ET RELATIONS D'AFFAIRES

4.2.1 PROJET ÉOLIEN RIVIÈRE-DU-MOULIN - AUTORITÉ FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

RÉSOLUTION N° 6481

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Première nation des Innus d'Essipit et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont procédé à l'acquisition de 5 % du Parc éolien Rivière-du-Moulin le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE dans le montage financier de cette acquisition, l'un des apports financiers provient de l'Autorité financière des Premières nations (AFPN);

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès au financement de l'AFPN, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit signer un contrat de gérance du compte de recettes en fiducie garanti;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gérance du compte de recettes en fiducie garanti a été signé le 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gérance du compte de recettes en fiducie garanti comprend une annexe C que l'on doit mettre à jour suite à la création de la société en commandite Namunashu et de l'ouverture de ses comptes bancaires.

IL EST RÉSOLU DE désigner le chef et les conseillers à signer l'annexe C du contrat de gérance du compte de recettes en fiducie garanti.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

4.2.2 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MONTAGNAISE (CDEM) - REPRÉSENTATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

RÉSOLUTION N° 6482

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celle sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique Montagnaise (CDEM) a pour orientations stratégiques d'assurer la pérennité et la croissance des fonds de financement, de poursuivre le développement du concept du guichet unique en matière de financement et de support aux entreprises, de maximiser les alliances stratégiques, de développer le potentiel entrepreneurial et, enfin, de développer et mettre en œuvre un plan de communication.

IL EST RÉSOLU de désigner les personnes suivantes pour représenter Mashteuiatsh lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la CDEM qui se tiendra le 8 septembre 2016 à Uashat:

- ♦ Représentant politique : La vice-chef, M^{me} Marjolaine Étienne
- ♦ Représentant administratif : Le coordonnateur - Économie et relations d'affaires - Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, M. François Rompré
- ♦ Représentant entrepreneur : Le conseiller en gestion et développement stratégique - Société de développement économique Ilnu, M. Jacques Cleary

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

Note : M^{me} Marjolaine Étienne se joint à la réunion.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

5.1 CENTRE DE RÉADAPTATION WAPAN – CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION N° 6483

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de continuum de soins, le Centre Wapan est un centre résidentiel de réadaptation des dépendances offrant des services francophones d'évaluation, de traitement et de suivi aux adultes des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration qui régit le centre de réadaptation Wapan demande que le représentant du conseil d'administration réponde aux conditions suivantes :

- a) Être membre de l'une des communautés autochtones suivantes : Wemotaci, Manawan, Opitciwan, Mashteuiatsh, Essipit, Odanak, Wolinak;
- b) Être désigné par le Conseil de bande dont il est membre;
- c) Avoir accepté de devenir membre et administrateur du Centre Wapan.

IL EST RÉSOLU DE désigner madame Kathy St-Pierre à titre de représentante de la communauté de Mashteuiatsh au conseil d'administration du Centre de réadaptation Wapan.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

5.2 DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS 2016-2017

RÉSOLUTION N° 6484

CONSIDÉRANT QUE dans ses orientations et priorités 2013-2017, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé en général des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientations et priorités d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE dans sa démarche vers l'autonomie, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie des Pekuakamiulnuatsh et de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention en éducation spécialisée dans les milieux familiaux contribue à l'amélioration des conditions de vie des enfants;

CONSIDÉRANT QUE le soutien d'un éducateur spécialisé dans un milieu de vie est bénéfique et évite la récurrence des situations de négligence.

IL EST RÉSOLU D'approuver la modification au plan d'effectif 2016-2017 comme suit :

- Modification du poste n° 0453 d'éducateur spécialisé en protection de la jeunesse de 64 heures à 70.5 heures par période.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

6. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

6.1 ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) EN TECHNIQUES POLICIÈRES

RÉSOLUTION N° 6485

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche vers l'autonomie, entend accompagner et soutenir les Pekuakamiulnuatsh dans leur développement personnel, scolaire et professionnel;



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté d'offrir à ses membres des services et programmes adéquats pour le développement de l'emploi et de la formation;

CONSIDÉRANT QUE le 22 avril 2002, lors d'une réunion régulière du Conseil, il a été proposé et adopté à l'unanimité de ne plus financer la formation AEC Techniques policières étant donné qu'à ce moment, il n'y avait aucun besoin en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le 4 juillet 2005, lors d'une réunion de coordination du Conseil, les membres du Conseil acquiescent et adoptent à l'unanimité la demande et autorise le financement pour les membres désirant s'inscrire à une formation AEC Techniques policières;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique de Mashteuiatsh a actuellement tous les effectifs nécessaires.

IL EST RÉSOLU DE cesser de financer la formation AEC Techniques policières et de diriger les gens vers la formation collégiale Techniques policières, à moins d'un changement des besoins en matière de ressources humaines au sein de l'organisation;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'accepter la formation collégiale en Techniques policières des établissements publics des autres provinces reconnues par les Premières Nations ou par le ministère de l'Éducation d'un gouvernement provincial au Canada.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité

6.2 ENTENTE DE FINANCEMENT CDRHPNQ – STRATÉGIE DE FORMATION POUR LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI DESTINÉ AUX AUTOCHTONES (SFCEA)

RÉSOLUTION N° 6486

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a comme orientation et priorité d'offrir des programmes et des services de qualité accessibles, tout en s'assurant de leur amélioration continue afin de répondre aux besoins des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE la direction - Développement de la main-d'œuvre est la représentante du Centre local des Premières Nations (CLPN) de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la direction - Développement de la main-d'œuvre est mandatée pour s'assurer du respect de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a une diminution de financement d'un montant de 7 422 \$ depuis 2015 pour un financement qui se chiffre à 906 909 \$ pour l'année 2016-2017.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente et de désigner la direction - Développement de la main-d'œuvre à signer l'entente « Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones » - Protocole de bonne entente et de contribution financière, ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité

7. INFRASTRUCTURES

7.1 PROGRAMMES HABITATION

RÉSOLUTION N° 6487

Garantie ministérielle en faveur de GUYLAINE M. Georgette
VILLENEUVE

Programme de garantie de prêt

Adresse du projet : 8, Domaine Robertson à Mashteuiatsh

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 25, proposée par M. Charles-Édouard Verreault appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell

